



Problème de sous-location d'un hlm à paris

Par **huan pierre kim**, le **14/07/2012** à **04:18**

Bonjour.

je viens vous demander conseils sur un problème de sous-location de mon appartement HLM.

âgés de 72 ans, veuf ,je suis locataire de la SAGIM, depuis 15années sans aucun problème ni impayés.

mon epouse est decedé en 2006 ,je me retrouve seul ,avecles maladie :Cardiaque, Colésterole important ,et gros problèmes de Vesie .

Avec une Retraite de 960euros par mois, une fois payer les loyers, charges ,nourritures,que je mange pas tous jours à ma Faims ,si je voulait me soigner.

Donc obligait partir dans ma Famille en Asie où les Soins sont moins cher.

Avant de partir,j'ai donnait une annonce ,trouvé un couple qui semblait parfait ,ils vennaient de provine,content de trouvé le logement pas cher ,vus les prix un appartement meublés de tout confort pour 800euros + les charge.

Nous avons établir des conventions,bénéfiaires pour les 2 parties ,j'ai délivrer un Certificat hébergement aux titre Gracieux,ils m'ont verser 3 mois de cautions pour les meubles ,et je partait me soigner.

Un mois après ,la copine de cet locataire ,me parlait des Droits, devoirs ,avec l'accens de Chantage, le copains déclare ,voudrait séparer de sa copine, pas d'accord avec ses façons de vivre,

j'ai contacter un Conseiller juridique à la Retraite,qui me conseilat de reprendre l'appartement au plus tôt ; le locataire me demandait de lui laisser jusque 1 octobre 2012 ,pour trouver un autre logement, j'ai acceptait.

Huits jours après la Copine m'annonçait: " je vous à dénonçait aux HLM ,porte plainte aux Commissariat ,changé les Serrures ,vous être plus chez vous, nous avons l'accords des HLM de resté jusque le jour d'avoir trouver un logement,venez chercher vos biens pour vous eviter des problèmes grave"

je suis dans un Hopital qui ce trouve au vietnam ,à 12.000kms de la France,j'ai contacter les HLM ,laPolice pour protesté la décision ,qui accordé leslocataires de squatter dans mes meubles ,sans entendue mes Revendications ,dans cette histoire ,les paries sont responsables,sans parler des pressions, chantages.

je ne veux pas me retrouver à la rue à 72ans ,malade

jesuis disposer à payer un Conseil ,seule condition :que les Frais soit payer par mensuealités ,vue la petite Retraite et mes Frais des soins.
aidez moi SVP

HUAN PIERRE KIM